

**EXTRAIT:**



**Nombre de membres en exercice : 39**

PRÉSENTS ( 27 ) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, A. LAURENDEAU, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS ( 9 ) :

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
E. PHILIPONNEAU mandante a pour mandataire J. MELQUIOND  
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT  
P. BARAUDON mandant a pour mandataire à C. PAILLER  
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY  
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à S. LANSARI-CAPRAZ  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSES ( 3 ) :

P. MIS, G. MESLEM, M. METAIS.

**Nom du secrétaire de séance : Laurence RABUSSIÉ**

**RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU**

**OBJET : "Visa" et "Été au Lac" – Attribution des subventions aux associations participantes**

*Depuis trois ans, la proposition de loisirs "Visa" expérimente des formules diverses pour toucher le public qu'elle cible. En 2018, l'édition « Visa » a proposé aux enfants et adolescents 60 activités culturelles, scientifiques, de sports collectifs et individuels qui ont été conduites par les associations et les services de la commune, dont 19 associations sportives.*

*En fonction de critères définis (engagement de l'association : qualité de l'accueil et niveau de qualification des encadrants mis à disposition pour Visa), une subvention est versée aux associations participantes, pour contribuer aux frais engagés pour la réussite des activités organisées.*

*Ces associations sont :*

- L'Association Sportive Basket Châtellerault,
- Le Stade Olympique Châtelleraudais,
- Le Tennis Club Châtelleraudais la Nautique,
- Le Châtellerault Rugby Athlétic Club,
- L'École de Karaté Shotokan,
- Le Spéléo Club,
- Le SNC Aviron,
- Le CSAD-C : sections gymnastique, volley, natation, escrime.
- L'association Chenev'ailes ULM,
- L'Initiation Education Moto,
- Le Club Alpin Français,
- Le club Chatel Nordic 86,
- L'association captain Némó

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 20 septembre 2018

n°27

page 2/2

- Les Lions châtelleraudais
- Crow family hip hop
- Compagnie des archers du Val de Vienne

\* \* \* \* \*

Les montants attribués aux différentes associations sont annexés au tableau joint à la présente délibération.

**VU** l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la délibération n° 25 du conseil municipal du 28 juin 2018 portant sur l'organisation de Visa 2018

**CONSIDÉRANT** que les associations, au vu du bilan définitif, ont contribué à la réussite des activités et animations organisées au cours de l'été,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer la subvention aux associations (tableau annexé) pour les dispositifs de loisirs "Visa" et "Été au Lac"

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 422.3 / 6574 / 5300

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER